

## Que se passe-t-il lorsqu'une plainte est déposée ?

Une fois que vous aurez déposé une plainte, vous recevrez un courriel d'un membre de la division des droits civils et de la confiance du public accusant réception du formulaire de plainte. Votre plainte sera examinée et évaluée par nos avocats afin de déterminer s'il existe une base suffisante pour que le procureur général prenne des mesures.

Nous examinerons l'affaire aussi rapidement que possible ; cependant, sachez que les plaignants ne sont pas informés de l'évolution de leur plainte ou de son statut, car cela pourrait interférer avec la procédure d'application de la loi. Afin de résoudre votre plainte, nous pouvons également envoyer une copie de votre lettre à la personne, à l'agence ou à la municipalité dont vous vous plaignez.

Veillez noter qu'en déposant une plainte auprès de cette division, vous n'avez PAS engagé de procès ou de procédure, et que cette division n'a pas non plus engagé de procès ou de procédure en votre nom. La division ne peut pas fournir de conseils juridiques individuels et, dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un avocat privé. L'association du barreau de l'État du Delaware peut vous fournir des références.

Un membre de la division des droits civils et de la confiance du public vous contactera une fois que notre examen sera terminé et qu'une décision sur la marche à suivre appropriée aura été prise.